Séance du 12 juin 2023

Le Douze Juin Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MÉZIERES Hervé, suppléant
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), BEUCHER Clément (St Poix), GUINEHEUX Dominique (St Quentin-les-Anges), PELLUAU Philippe (Renazé).

Étaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), GARBE Pascale (Méral),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Philippe CHANCEREL a donné pouvoir à Hervé MÉZIERES
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-06/75 : FINANCES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12 juin 2023

OBJET 2023-06/75 : FINANCES
DÉFICITS RÉGIES COMPOSTEURS ET VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUES

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances/Marchés Publics, expose que des vols ont été commis entre le 6 décembre 2022 et le 21 février 2023 dans les caisses régies « composteurs » et « vélos à assistance électrique ». Un dépôt de plainte a été déposé le 31 mars 2023 à la gendarmerie de Craon.
Le préjudice est de 120 euros pour la régie « composteurs ».
Le préjudice est de 650 euros pour la régie « vélos à assistance électrique ».

M. CHAUVIN indique que l'ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics a modifié le régime de responsabilité des régisseurs. Il incombe désormais à la collectivité de prendre en charge les déficits. A noter que les régisseurs pourront être sanctionnés en cas d'infractions et feront l'objet de poursuites judiciaires en cas d'infractions à la loi pénale (ex : détournement).

M. CHAUVIN propose donc de prendre en charge :
- le déficit de 120 euros de la régie « composteurs » sur le budget ordures ménagères
- le déficit de 650 euros de la régie « vélos à assistance électrique » sur le budget principal

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 05 juin 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
A l'unanimité (49 votants),

- ⇨ **AUTORISE** la prise en charge des déficits sur les régies « composteurs » et « vélos à assistance électrique » pour la somme totale de 770 € telle que détaillée ci-dessus,
- ⇨ **AUTORISE** le Président et Vice-Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 23 Juin 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays de Craon B.P.71 - 53400 CRAON du PAYS de CRAON

Le Secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20230612-DELIB20230675-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/06/2023
Affichage : 23/06/2023
Pour l'autorité compétente par délégation